



Assemblée générale
Responsibility to Protect - Thematic Event Convened by the
President of the General Assembly “From Commitment to
Implementation: Ten Years of the Responsibility to Protect New
York, le 26 février 2016

Monsieur le Président,

La Suisse se joint au discours du groupe d'amis de la responsabilité de protéger et souhaite ajouter quelques mots en sa capacité nationale.

Premièrement, ma délégation salue le travail du Bureau du conseiller spécial pour la prévention du génocide et de la conseillère spéciale pour la responsabilité de protéger. Nous souhaitons que ce bureau puisse tirer parti des efforts plus larges déployés par les Nations Unies en matière d'alerte précoce, notamment pour éviter les violences dans les contextes électoraux

Nous saluons également la création d'un groupe d'amis de la responsabilité de protéger à Genève et sommes d'avis que cela va renforcer les synergies entre New York et Genève.

Durant les dix années qui ont suivi le Sommet du millénaire, la communauté internationale a reconnu l'importance cruciale de la protection; cependant, la persistance des atrocités montre qu'il reste des défis majeurs à relever. Trop souvent c'est l'impunité qui règne encourageant la commission de futures violations. Il convient de rappeler que lorsque les Etats n'ont pas la volonté ou la capacité de poursuivre les auteurs de crimes internationaux, la Cour pénale internationale peut jouer un rôle clé.

Nous ne pouvons donc que souscrire aux déclarations du Secrétaire général qui, dans son dernier rapport, affirme que le concept de responsabilité de protéger se trouve en réalité à une étape charnière de son évolution.

Nous soutenons les divers efforts, notamment l'initiative de l'Australie, du Botswana, du Brésil, du Danemark, du Ghana, du Guatemala, de la Corée du Sud et de la Slovénie de présenter un projet de résolution sur la responsabilité de protéger. L'institutionnalisation du dialogue dans le domaine de la responsabilité de protéger au sein de l'Assemblée générale permettra de mener une discussion bénéfique pour cette thématique. En tant qu'Etats membres, il est temps que nous mettions davantage l'accent sur la mise en œuvre et que nous poursuivions ensemble nos efforts pour que la notion de « souveraineté en tant que responsabilité » se traduise par des actes susceptibles d'avoir un impact sur le terrain.

Monsieur le Président,

Dans ce contexte où l'actualité pourrait nous faire douter sur l'engagement des Etats pour prévenir les atrocités, le succès du récent meeting du Global Action Against Mass Atrocity Crimes (GAAMAC) à Manille, Nous donne espoir :

Ce 2^{ème} rendez-vous international, soutenu par la Suisse, et qui a réuni 52 pays afin de réfléchir et générer des initiatives concrètes pour le renforcement des architectures nationales de prévention des atrocités, nous a conforté dans l'idée qu'une communauté d'Etat, associée à la société civile, est activement mobilisée pour apporter des réponses innovantes dans le respect de la souveraineté. Nous invitons tous les Etats membres à s'y associer.

En conclusion, nous souhaitons rappeler l'existence du Code de conduite sur l'usage du droit de veto en cas de crimes de génocide, de crimes de guerre ou contre l'humanité élaboré par le groupe ACT (Accountability, Coherence, Transparency) qui demande que les membres du Conseil de sécurité, actuels ou futurs, s'abstiennent de voter contre une résolution visant à prévenir ou mettre un terme à des crimes de génocide, crimes de guerre ou contre l'humanité. Le Code est actuellement soutenu par 110 Etats-membres et nous y invitons tous les Etats à y souscrire.

Je vous remercie.